

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **10 décembre 2014, 19 h 30**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, étant absente.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté par courrier recommandé, à chacun des membres du Conseil le 5^e jour de décembre 2014.

Résolution n° 434-2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution n° 435-2014

Approbaton des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois décembre 2014, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du 10 décembre 2014	741 731,39 \$
Liste des comptes à payer	123 409,78 \$
Total des déboursés du 10 décembre 2014	865 141,17 \$

QUE les déboursés au montant de 865 141,17 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques en date du 9 décembre 2014.

Résolution n° 436-2014

Adoption du projet de règlement n° 270-2014

ATTENDU QU'un projet de règlement est déposé au conseil;

ATTENDU QU'un avis public sera donné selon la Loi sur le traitement des élus municipaux, référence article 7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le projet de règlement n° 270-2014, règlement relatif au traitement des élus municipaux de la municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 437-2014

Taux de taxes 2015

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été adoptées à la séance du 10 décembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer le taux de taxes à l'évaluation à;

Résiduel :

- 0,77 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques;

Immeubles non résidentiels:

- 1,050 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles non résidentiels imposable sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les taux de taxes pour le secteur résiduel et pour les immeubles non résidentiels.

Résolution n° 438-2014

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 13.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire